

5 000 églises en France victimes de toutes les convoitises



L'idée d'un rapport sénatorial sur la question de la pérennité et du devenir du patrimoine religieux paraissait louable.

Sauf que si le constat de la désertification des paroisses est réel et archi-connu depuis les années 1970 dans l'Église de Vatican II, quelques-unes des recommandations émises aboutiraient à un changement de destination des édifices catholiques.

La méthode pour faire passer la potion est aussi archi-connue des théologiens et des prêtres de la véritable Église. L'artifice consiste à mixer vérités et mensonges.

Mais comme le répète judicieusement l'intraitable abbé Jean-Luc Laffite : « c'est pas parce qu'il y a très peu d'arsenic dans une belle tarte aux pommes que vous allez bien digérer ».

L'abbé est un fin connaisseur de l'œuvre colossale de Mgr Jean-Joseph Gaume sur la nuisibilité des francs-maçons (en fin d'article, deux de ses conférences doctrinales de références parmi la centaine consacrée aux écrits de Mgr Gaume, dont la pièce maîtresse est : *La Révolution, recherches historiques*

sur l'origine et la propagation du mal en Europe, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, 12 vol., 1856).

Les recommandations vénéneuses des rapporteurs (lesquelles figurent curieusement en prélude de leur rapport !).

« Adopter un plan national en faveur de la préservation du patrimoine religieux en péril permettant d'empêcher la disparition totale de certains types d'édifices... », notez « certains ».

Et là, la grosse artillerie est sortie !

AXE N° 3 : Permettre une réappropriation et une resocialisation des édifices cultuels

- Garantir l'ouverture du patrimoine religieux en recourant au gardiennage ou à des bénévoles, notamment parmi les jeunes ;
- Améliorer la mise en valeur du patrimoine mobilier cultuel au sein des édifices ;
- Développer des parcours de visites touristiques autour du patrimoine religieux à l'échelle des territoires ;
- Favoriser l'usage partagé des édifices cultuels en clarifiant, par des conventions-types, les relations entre le maire, le curé affectataire et le diocèse.

Et paf, une polémique de plus, pleine d'actualité !

« Un ermite belge s'installe dans une abbaye de la Creuse et provoque la colère de monsieur Bondieu. Coup dur pour la saison culturelle estivale de l'abbaye de Prébenoît, à Bétête (Creuse) : des artistes ont souhaité être déprogrammés et des membres de l'organisation ont quitté le projet, dénonçant notamment des atteintes à la laïcité...https://www.lamontagne.fr/betete-23270/loisirs/un-ermite-belge-s-installe-dans-une-abbaye-de-la-creuse-et-provoque-la-colere-de-monsieur-bondieu_14164823/

« Le rapport se concentre principalement sur la situation des édifices affectés au culte catholique bâtis avant 1905, dans la mesure où il s'agit du patrimoine religieux le plus important en nombre et celui en proie aujourd'hui aux principales difficultés »

Si le travail des sénateurs Pierre OUZOULIAS et Anne VENTALON est malheureusement orienté vers un plan de transformation et de reconversion des édifices cultuels (hors mosquées, temples et synagogues), il tait les dégradations volontaires quotidiennes des églises et les agressions des fidèles.

« Les édifices de cultes juif et protestant sont dans une situation différente, dans la mesure où la charge de leur entretien relève des associations cultuelles juives et protestantes auxquelles, pour l'essentiel, ils appartiennent. »

Même si on sait que les églises appartiennent aux communes et que les maires de la République se lamentent maintenant pour les entretenir (cf la Révolution française au cours de laquelle les biens du clergé ont été nationalisés et du Concordat qui l'a suivie), la plaie de Rome, François le pape, Bergoglio de la secte conciliaire, ne desserrera pas les cordons de la bourse bien garnie du Vatican pour sauver les églises françaises et réintégrer les prêtres de la Tradition, dont certains officient dans des granges, des hangars et des appartements. Il y en a même qui ont trafiqué les cierges de l'autel avec des ampoules électriques parce que la fumée noircissait la tapisserie de leurs petites piaules.

« En l'absence d'inventaire complet du patrimoine religieux, il est difficile de se faire une idée précise de l'état sanitaire de celui-ci. Le dernier bilan national réalisé sous l'égide du ministère de la Culture remonte au milieu des années 1980 »

Les gros sabots des sénateurs Pierre OUZOULIAS et Anne

VENTALON

« Le culte juif et le culte protestant n'accordent par ailleurs pas la même dimension sacrée à leurs édifices de culte que le culte catholique. Pour les protestants, le temple est un abri destiné à faciliter la célébration du culte. Quant aux synagogues, elles sont aujourd'hui de plus en plus fréquemment adossées à des centres communautaires abritant différentes activités. La co-activité règne donc très largement dans ces édifices. »

Et là, y a rien ?

« Il faut reconnaître que la loi du 9 décembre 1905 reste relativement muette sur la question de la valorisation patrimoniale des édifices religieux et de leur éventuelle exploitation touristique. »

« Outre qu'il serait déraisonnable de prendre le risque de rompre le subtil équilibre de la loi de 1905, qui joue depuis plus de cent quinze ans un rôle fondamental pour la préservation de la laïcité et de la paix sociale, il apparaît inutile de modifier cette loi pour autoriser, par exemple, la désaffectation partielle ou la multi-affectation des édifices cultuels. D'une part, les possibilités désormais offertes par le Code général de la propriété des personnes publiques ne font plus obstacle à des usages mixtes des édifices, sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte à leur affectation cultuelle »

On y est presque : « Développer les usages partagés des édifices cultuels »

« Élargir les usages des édifices cultuels, les ancrer dans le calendrier des activités de la commune n'est pas contradictoire avec la vocation cultuelle des édifices. Il s'agit plutôt d'un retour aux sources : jusqu'à la Révolution française, les activités cultuelles et les activités humaines cohabitaient au sein des églises. Les faire renaître en

véritables « maisons communes » est également un enjeu fort dans une optique de revitalisation des zones rurales.

Le développement d'activités non cultuelles au sein des édifices exige néanmoins de définir les activités qui peuvent être considérées comme « compatibles avec l'affectation cultuelle ».

Faire des églises un fourre-tout de la nouvelle religion païenne nationale

« Les initiatives déjà mises en place en France permettent d'imaginer des usages culturels (concerts, expositions, spectacles, bibliothèques, médiathèques), éducatifs (éducation artistique et culturelle), sociaux (refuge en cas de fortes chaleurs, accueil des élèves en période de révision d'examen), touristiques (visites, musées, centres d'interprétation), caritatifs ou solidaires (accueil des plus démunis). »

Le visage du charme discret de la franc-maçonnerie

« Peillon partage nos valeurs, c'est un maçon sans tablier » :
<https://amp.lefigaro.fr/actualite-france/2012/12/07/01016-20121207ARTFIG00492-le-nouveau-pouvoir-des-francs-macons.php>

POUR UNE DÉMOCRATIE RELIGIEUSE, avec Vincent Peillon

<https://youtu.be/1u7VuQH-QLs>

Laïcité, religion, que disent les pères fondateurs de la République ? Vincent Peillon.

<https://youtu.be/LKQuMfU6aLM>

Itinéraires de solides prêtres

« Quand vous voyez un Jean-Paul II embrasser le coran, c'est quelque chose d'ahurissant, d'abominant, sans précédent ». Abbé Guépin : Entretien avec un prêtre réfractaire à la

Révolution française

<https://youtu.be/0DH9ZlNgJvA>

Écrivain et prêtre, l'abbé Rioult nous livre les raisons de son combat

<https://youtu.be/odbuiwWxbRc>

Abbé Henry de la Chanonie – itinéraire d'un jeune prêtre catholique

https://youtu.be/Qp_4Vr1VVUg

Sur la légitimité du foireux Vatican II

Conférence du RP Pierre Marie OP (1996), L'autorité du concile

https://youtu.be/ss6_zwp_APU

Un Carme brésilien édifiant de lucidité

Père Jacques – Itinéraire d'un père carme en pleine crise de l'Église

https://youtu.be/-_VJSZZIGIA

Intégralité du RAPPORT D'INFORMATION

Enregistré à la présidence du Sénat le 6 juillet 2022 au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (1) par la mission d'information relative à l'état du patrimoine religieux. Par M. Pierre OUZOULIAS et Mme Anne VENTALON, Sénateur et Sénatrice

<http://www.senat.fr/rap/r21-765/r21-7651.pdf>

Bonus

96 – Mgr Gaume, la Révolution

<https://youtu.be/0S50-UjgeeI>

109 – Mgr Gaume, la Révolution

https://youtu.be/pyPipP4o_Jk

Combien gagne un prêtre ?

<https://www.ndventoux.paroisse84.fr/Combien-gagne-un-petre-Sans-tabous.html>

<https://www.la-croix.com/amp/1100912666>

Jacques CHASSAING